



Convivio, Coopérative

AVIS DE CANDIDATURE ET PROFIL DU CANDIDAT **Représentant jeunesse**

Conformément au Règlement numéro 1 de CONVIVIO, COOPÉRATIVE, le conseil d'administration vous invite à poser votre candidature pour le poste de représentant jeunesse au sein de son CA si vous pensez satisfaire aux exigences ci-après.

Pour être éligible au poste de représentant jeunesse, dont la durée du mandat est de deux (2) ans, renouvelable annuellement, vous devez répondre aux exigences suivantes :

- Être membre, ou devenir membre au moment de la titularisation à titre de représentant jeunesse au sein du CA de la COOPÉRATIVE ;
- Avoir entre 18 et 30 ans au moment de se joindre au CA ;
- Habiter sur le territoire de la grande région de Québec ;
- Avoir peu ou pas d'expérience, à titre d'administrateur, dans une entreprise d'économie sociale et solidaire ;
- Avoir fait, ou être en train de compléter une formation minimale de niveau collégial ;
- Être impliqué comme bénévole est un atout ainsi que l'intérêt pour le milieu des entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Remplir le formulaire de mise en candidature disponible à cet effet ;
- S'engager à respecter le **Règlement sur le conflit d'intérêts des administrateurs**.

Toutes les candidatures devront être transmises, avant la fermeture des magasins, le **22 mars 2026**, par courriel, à l'adresse suivante : conseiladministration@convivio.coop .

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ainsi que de plus amples informations sur les implications de devenir le représentant Jeunesse, vous pouvez consulter notre site web www.convivio.coop ou communiquer par courriel à l'adresse suivante : conseiladministration@convivio.coop